

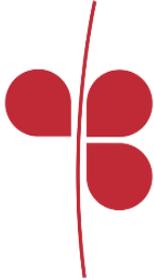
Département du
NORD

Arrondissement de
DOUAI

Canton d'ANICHE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2022-12-73



Le **vingt décembre deux mille vingt-deux** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 8 décembre 2022, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSEAU- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Mohamed IDRAHOU, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Didier FULGEROT, Cindy MERY, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Abdelaziz GUERTIT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER,

Etaient représenté(e)s : Madame Cindy DE RYCKE (procuration donnée à Monsieur Didier LECOMTE), Monsieur Hugues WARUSFEL, (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Madame Christelle POULAIN (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY), Monsieur Philippe MAUPIN (procuration donnée à Monsieur Donatien DUCATILLION), Madame Anne-Sophie MOUY-DELPLANQUE (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Madame Rabiah ARABEN (procuration donnée à Monsieur Charles VAILLANT),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Tarifs des repas pris au restaurant scolaire

Monsieur le Maire propose une revalorisation des tarifs de 2%, des repas pris au restaurant scolaire, à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

	LES TARIFS 2023
écoles maternelles	2,36 €
écoles primaires	2,50 €
élèves extérieurs et anciens	4,80 €

Il propose également d'approuver le nouveau fonctionnement de la cantine scolaire :

-Les enfants non-inscrits au préalable (1 semaine avant), qui resteront à la cantine pourront bénéficier d'un menu de substitution. Dans ce cas, le prix du repas sera doublé, à savoir :

	PRIX DOUBLES
écoles maternelles	4,72 €
écoles primaires	5,00 €
élèves extérieurs et anciens	9,60 €

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 22 voix pour et 7 abstentions (se sont abstenus : Monsieur Charles VAILLANT, Monsieur Abdelaziz GUERTIT, Madame Laëtitia TAILLE-BIJJ, Monsieur Gilles TUROTTE, Monsieur Saïd NACER, Madame Anne-Sophie MOUY-DELPLANQUE (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER) et Madame Rabiah ARABEN (procuration donnée à Monsieur Charles VAILLANT),

DECIDE d'augmenter les tarifs des repas pris au restaurant scolaire à compter du 1^{er} janvier 2023 en appliquant une revalorisation de 2% comme indiqué ci-dessus.

APPROUVE le nouveau fonctionnement de la cantine scolaire.

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire**

Télétransmis le 22 décembre 2022

Publié sur le site de la ville le 23 décembre 2022